

La sauvegarde des chemins ruraux un enjeu de qualité de vie

L'Association Chemins Ruraux 32 lance une alerte



La sauvegarde des chemins ruraux un enjeu de qualité de vie

L'Association Chemins Ruraux 32 salue l'ouverture au dialogue et la participation active qu'a su engager le maire de St Christaud, Claude Desangles avec notre association pour que soit pérennisé le chemin rural de Pétritou.

En effet, le projet d'enquête publique lancée par la commune en novembre 2022 prévoyait l'aliénation pure et simple d'une portion du chemin rural de Pétritou supprimant ainsi la possibilité de rejoindre la commune voisine de Bars par un itinéraire champêtre typique au cœur du Parc Naturel Régional de l'Astarac.

Les Randonneurs Gascons et le club de Rando Pavie mobilisés pour découvrir ce chemin de Pétritou à l'occasion des Journées nationales du Patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM) le 24 juin 2023 ont apprécié de participer à cette randonnée pour éviter que ce chemin rural tombe dans l'oubli comme c'est souvent le cas dans notre campagne française. La plupart du temps, un avis d'enquête publique concernant un chemin rural signifie le projet de vente d'un chemin au profit d'un riverain.

Un appel général pour la sauvegarde de ces petits chemins

L'association Chemins Ruraux 32 souhaite lancer un appel à toutes les municipalités gersoises pour inverser cette tendance de suppression de plusieurs dizaines de kilomètres de chemin par an depuis de nombreuses années constaté par l'association.

Les chemins ruraux tels qu'ils apparaissaient déjà dans le cadastre napoléonien au 19e siècle, constituaient un maillage de chemins reliant tous les lieu-dit du territoire national. Il faut aujourd'hui préserver ce réseau de chemins, base de revitalisation de nos territoires ruraux afin de préserver la liberté fondamentale d'aller et venir pour tous les citoyens.

Contact Alain Labant, président de l'association « Chemins ruraux 32 », tel : 06 73 52 80 12, site web : <https://cheminsruraux32.wixsite.com/cheminsruraux32>